itinéraires sud

le journal de sud éducation rhône

Retraites ■ Violences policières ■ Santé ■ Racisme d'État ■ Casse du code du travail ■ Assassinats policiers ■ Injonctions contradictoires ■ Mise en place de la mobilité ■ Pression sur la direction d'école ■ gel des salaires ■ Pressions hiérarchiques ■ Licenciements ■ Pas de hausses de salaires ■ Pas de médailles ■ Fascisme ■ Prolbashing ■ chômage ■ Insécurité ■ Répression ■ Violences policières ■ Casse ■ Racisme d'État ■ Casse du code du travail ■ Assassinats policiers ■ In-

DÉCONFINONS NOTRE COLÈRE

journal bimestriel ■ n^lle série
n° de CPPAP 0920 S 05020

n°117 ■ mai juin juillet 2020

Proposition de loi direction d'école : SUD éducation demande le retrait

Le 9 juin dernier, la fédération SUD éducation était reçue avec d'autres organisations syndicales par Cécile Rilhac, à l'initiative de la proposition de loi créant la fonction de directeur d'école. Cela a été pour SUD éducation l'occasion de rappeler sa position sur la proposition de loi Rilhac.

Pour SUD éducation, il s'agissait de rappeler dans un premier temps que les personnels ne veulent pas d'une fonction de direction d'école. L'enquête réalisée par le ministère lui-même, toute biaisée qu'elle soit, a montré qu'il ne s'agit aucunement d'une demande des personnels.

Les personnels du premier degré se sont d'ailleurs fortement mobilisés lors du passage de la loi Blanquer à l'Assemblée nationale. Cécile Rilhac avait déjà proposé un amendement créant un statut de directeur-ice d'école. Face à la mobilisation, le gouvernement avait dû reculer.

Dès l'exposé des motifs, les écoles sont considérées par la députée comme si elles étaient des établissements scolaires tels des collèges ou lycées, ce que chaque enseignant-e du premier degré sait être faux. Cela traduit une méconnaissance profonde de la réalité des les écoles maternelles et élémentaires.

Cette proposition de loi qui ne répond en rien aux revendications des personnels, elle traduit un une volonté idéologique. Il s'agit, pour les députés et le gouvernement, par tous les moyens et en urgence, d'introduire un nouvel échelon hiérarchique dans les écoles. Or, le premier degré fonctionne grâce à un travail collectif et horizontal au sein des conseils de maitres et maitresses.

Après la mobilisation des personnels suite au suicide de Christine Renon conséquence directe des pressions hiérarchiques, suivie des multiples alertes sur les conditions de travail dégradées chez les personnels enseignants formulées par les organisations syndicales, pour lesquelles le gouvernement n'a pris aucune mesure la proposition de loi déposée en plein confinement relève de l'indécence.

Le texte présenté accroît encore davantage la pression sur les personnels : il augmente la charge de travail des directeurs et directrices, tout en les rendant responsables des dysfonctionnements. Il s'agira d'un emploi fonctionnel à profil, c'est-à-dire que dès que la directrice ou le directeur déplaira à la hiérarchie, il sera possible de la ou le démettre. Par ailleurs, le texte fait de la fonction une courroie de transmission de l'administration de l'Éducation nationale, comme de la collectivité de rattachement. Il s'agit d'une attaque contre le statut des personnels et le travail d'équipe essentiel à un service public d'éducation de qualité.

Pour SUD éducation, la proposition de loi Rilhac doit être retirée immédiatement.

Les personnels n'ont pas besoin d'un nouvel échelon hiérarchique qui ne dit pas son nom. Ils ont besoin de collectif, de solidarité au sein de l'équipe, et d'une amélioration des conditions de travail. Cela passe par des recrutements de personnels, une baisse générale des effectifs en classe, l'allègement des tâches administratives. C'est ainsi qu'il sera possible de garantir un fonctionnement démocratique dans les écoles, condition nécessaire à un service public d'éducation émancipateur pour tous les élèves.

Le 17 juin, la proposition de loi Rilhac sur la direction d'école a été adoptée en commission. La réécriture de deux articles de la proposition de loi en incluant certains amendements a suffi à convaincre la commission de l'éducation de

l'assemblée. Inutile de préciser qu'aucun compte n'a été tenu des demandes et propositions des collègues de terrain (même les plus réformistes) ni des échanges entrepris avant le confinement entre le ministère et les organisations syndicales. La proposition sera étudiée le 22 à l'Assemblée Nationale. Soyons mobilisé·es, car seul le rapport de force que nous saurons imposer pourra bloquer ce projet ressorti des poubelles.

Direction d'école (suite)

SUD éducation revendique :

- la prise en charge collective des directions d'école : un travail en équipe renforcé avec des moyens et du temps attribués aux écoles
- une baisse du nombre d'élèves par classe
- une augmentation des recrutements statutaires dans toutes les fonctions de l'école
- le recrutement de personnels médicaux pour l'instauration d'une réelle médecine du travail
- l'augmentation du temps de concertation sans augmentation du temps de travail (18h devant élèves, 6h de concertation)
- la mise en place de pratiques pédagogiques coopératives et émancipatrices.
- une école égalitaire et émancipatrice.

2S2C : Une nouvelle attaque contre le service public d'Éducation

Le 21 avril, dans le cadre des annonces concernant la réouverture des écoles et établissements, le ministre Blanquer annonçait la mise en place des dispositifs 2S2C pour "Santé, sport, citoyenneté, culture".

Ce dispositif, au but affiché de favoriser la prise en charge des enfants en-dehors des écoles et établissements pour permettre aux écoles et aux établissements de respecter le protocole sanitaire, apparaît très clairement comme un nouveau cheval de Troie de la casse des statuts des enseignant-e-s d'EPS et d'Arts notamment. Le résultat en sera un transfert de compétences de l'Éducation nationale vers les collectivités, et de ce fait un accroissement des inégalités entre les territoires en matière d'offre de formation. Encore une fois, ce seront les enfants des milieux populaires et des espaces ruraux qui en feront les frais.

Pour SUD Éducation, les activités physiques et artistiques font partie intégrante d'un enseignement émancipateur, contre une vision utilitariste de l'école qui se limite à l'enseignement des savoirs supposés fondamentaux, le fameux "lire-écrire-compter". Elles nécessitent une formation initiale et continue importante et la professionnalisme des enseignant·e·s qui les dispensent ne peut être foulée aux pieds de cette manière.

Dans le premier degré, c'est à nouveau une négation de la pluridisciplinarité des enseignant·es et de leurs compétences et une remise en cause profonde du métier. Dans le second degré, l'avenir du corps des professeur·es d'EPS est particulièrement concerné, avec le cadre qui se dessine, celui d'un remplacement l'EPS par les clubs de sports. Celui des enseignant·es artistiques l'est aussi.

Pour SUD éducation, ce dispositif 2S2C est donc un projet de réduction de l'école aux savoirs supposés fondamentaux, une attaque contre les statuts des personnels et une nouvelle étape dans la territorialisation de l'école qui va aggraver les inégalités scolaires.

Pour toutes ces raisons, SUD éducation refuse catégoriquement ce projet et appelle les personnels à se positionner et à engager une mobilisation contre ce nouveau projet de réforme libéral et réactionnaire.

Communiqué de la fédération SUD éducation - 11 juin 2020

Confinement et pédagogie

Le télétravail, c'est comme les devoirs : ce n'est pas l'école

Pour les enseignant·es :

La mise au télétravail dans l'éducation nationale dès le début du confinement a été marquée par l'impréparation et l'improvisation totale. Ce sont sur nos outils personnels que tout a reposé : ordinateur, téléphone, imprimante, frais de connexion… Les outils collectifs nécessaires à la réalisation des injonctions de faire la classe à distance étaient quasi-inexistants, poussant même la plateforme Framasoft à rappeler au ministère de l'Education Nationale ses insuffisances quand leurs serveurs étaient saturés par les besoins de collègues ! Aucune anticipation matérielle sur les équipements des élèves n'avait été faite non plus, et l'annonce d'une tablette disponible pour celles et ceux qui n'avaient rien s'est immédiatement révélée être une vaste blague… S'ajoutaient à cela un manque de formation et une inégalité des collègues devant les outils numériques, une aide compliquée voire impossible à fournir aux élèves en difficultés, un suivi de nos élèves à besoins éducatifs particuliers impossible à réaliser correctement, le manque de l'émulation habituellement créée par le collectif de l'école et de la classe, et une relation parent/enseignant·e qui s'est transformée sans prévenir et sans aucune préparation.

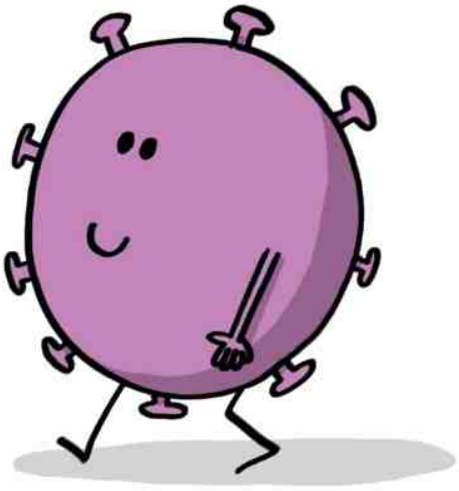

Le télétravail a également signifié un temps de travail enseignant multiplié : nécessité d'expliciter systématiquement les attendus de chaque activité proposée comme les postures des personnes accompagnant les élèves dans leur travail ; personnalisation pédagogique des envois et des demandes ; accompagnement de certains besoins matériels ; nécessité de former les parents et les élèves à l'outil numérique utilisé par l'enseignant·e à distance ; adaptation des formes du travail scolaire aux conditions pratiques de chaque élève ; exigences institutionnelles d'organiser nous-même la pratique de l'école à distance et de prévoir l'organisation de la reprise niveau par niveau, classe par classe, groupe par groupe… Sans compter le niveau zéro de réflexion et de directives pédagogiques autour de l'utilisation des outils numériques.

Et pour les élèves ?

Finie l'égalité hypocritement prônée par le ministère ! Les inégalités profondes des familles en terme d'équipements, d'accès au réseau, de maîtrise des outils numériques, de la disponibilité et de la capacité à accompagner leurs enfants-élèves dans les apprentissages… tout cela a contribué à renforcer les inégalités sociales face à l'école et aux apprentissages. Si les devoirs à la maison étaient déjà célèbres dans la profession comme symboles de l'inégalité scolaire, le télétravail scolaire en a été l'acmé.

La transformation de la relation enseignant·e·s/familles, parce que l'enseignant.e ne peut que déléguer aux familles son rôle d'accompagnant.e de l'élève, a ajouté une pression non nécessaire dans les apprentissages, dans le métier, mais aussi au sein des familles. Les enseignant·es ont dû changer la

forme et le fond de chaque activité, afin de la rendre accessible aux élèves autonomes et aux familles. L'accès au matériel pédagogique professionnel (affiches, jeux, activités collectives, matériel de manipulation, outils techniques...) spécifique au travail en classe, n'a pas été disponible pour les familles qui pourtant devaient faire réviser leurs enfants ou aborder de nouvelles notions...

L'apprentissage ne se résout pas à lire une page de leçon et à faire quelques exercices scannés dans un bouquin. Et cela d'autant plus pour les élèves non-lecteur·rices : élèves de maternelle ou CP, élèves en difficulté scolaire, petits lecteurs, élèves non-francophones...

La reprise actuelle dans les locaux scolaires, ce n'est plus l'école

Le protocole « sanitaire » posé comme condition de la reprise ne protège ni les personnels ni les élèves, parce qu'il ne s'appuie pas sur les éléments qui permettraient la prise en compte de tous les élèves et de tous les personnels : nulle part ne sont évoqués le nombre insuffisant de sanitaires, l'exiguïté des locaux, ou le manque de personnels dans toutes les professions de l'École. Pourtant ces manques dénoncés depuis des années sont autant de freins pédagogiques que ce protocole, très strict, largement perfectible mais sans doute nécessaire, vient catalyser. L'obligation de distanciation physique (et non pas « sociale » comme on l'entend avec horreur tous les jours) c'est l'impossibilité de travailler en groupes ou d'apprendre ensemble. L'interdiction de partager les outils de travail (jeux collectifs, matériels pédagogiques, ordinateurs des salles informatiques, livres des BCD ou CDI...), ou encore les journées passées à attendre son tour aux sanitaires (8 lavages de mains exigés en primaire !) sont autant de limitations aux apprentissages. Et que dire de l'impossibilité d'accueillir tous les enfants tous les jours ? Bien évidemment si nous étions larges au niveau des équipements, des locaux, du personnel, tous les inconvénients liés au protocole seraient bien plus supportables, bien moins chronophages, bien plus humains... Mais chut ! Pas un mot ! La raison ? Nous avons des dividendes et de l'évasion fiscale à payer aux nantis de la nation, ce sont des priorités établies, des dogmes imposés par la classe dominante qui passent depuis des décennies bien avant l'intérêt du plus grand nombre, comme

l'Éducation ou encore la Santé. Le pays en a fait la triste expérience. Pourtant, il ne pourra pas être dit que salarié·es et organisations syndicales n'avaient pas prévenu…

La reprise actuelle dans les locaux scolaires, ce n'est plus l'école car c'est l'essence même des démarches de construction des savoirs, savants comme sociaux, qui est remise en cause et aggravée par le protocole sanitaire, dans cette réalité déjà très ancienne d'économies incessantes… Sans que l'on sache pour combien de temps encore !

Baisse dramatique des échanges entre les élèves, peu ou pas de construction des savoirs par confrontation aux pairs dans des conflits sociaux-cognitifs, peu d'interactions entre élèves, peu ou pas de pratiques collectives. Bref, la fin d'une pédagogie bienveillante, autonomisante et émancipatrice pour les élèves.

La hiérarchie en profite pour démolir notre métier et notre école

Matériellement :

Dans ce contexte de pandémie où les insuffisances en termes de taille de salles, de couloirs, de nombre de sanitaires, d'enseignant·es et d'encadrant·e·s par rapport au nombre d'élèves sont la norme, les établissements scolaires deviennent des clusters faciles. Plutôt que de donner à chaque école les moyens de ses conditions de travail, d'apprentissage et de sécurité sanitaire, le gouvernement voit l'opportunité d'une expérimentation nationale pour continuer à faire des économies. Économies qui continueront à dégrader mécaniquement le métier d'enseignant·e et l'école dans son ensemble. La solution miracle de ce gain de productivité ? Le développement de l'enseignement à distance. Pas de petites économies : moins de présence des enfants à l'école = multiplication des « classes » sans augmenter le nombre de postes d'enseignant·es, de locaux… au prix d'un écartèlement du temps de travail des enseignant·es qui devront fournir à la fois du « présentiel » et du « distanciel ».

Mais cette volonté de gains de productivité est vouée à l'échec.

L'apprentissage, comme la santé et les services publics en général ne sont pas compatibles avec des économies infinies sans baisser la qualité du service rendu. L'école n'est pas l'industrie ! S'il est possible d'automatiser une chaîne de production de petits pois en boîte, de la contrôler à distance, notre matériau à nous est humain, qui plus est jeune, et ne peut se construire qu'avec d'autres humains, dans des groupes sociaux de taille raisonnable, avec du temps et de la patience, dans un contexte de sécurité sociale. Voudrions-nous voir appliquer aux écoles le même genre de recettes que celles appliquées dans les EPAHD pour faire des économies ?

Pédagogiquement :

Depuis le début du confinement, le gouvernement (exceptée Ndiaye) a mis un point d'honneur à valoriser les initiatives numériques des enseignant·e·s, à travers un discours du « c'est possible », promouvant le télétravail et/ou la mise en ligne des cours pour permettre le travail à distance des élèves ou des étudiant·es. Ces discours, loin d'établir la responsabilité gouvernementale dans les bidouillages qu'il nous a fallu trouver quotidiennement, traduisent un choix et un positionnement très politiques. Ils portent une vision de l'école « à l'ancienne », « classique » et « réactionnaire », de type cours magistral, d'enseignement descendant... dont on connaît les résultats à court et à long termes sur les enfants des classes populaires : l'apprentissage ne s'effectue pas ainsi. Le savoir ne se transmet pas : il se construit.

À quoi sert l'école ?

En effet, l'école n'a pas pour vocation l'accumulation de connaissances distribuées par les enseignant·es et digérées avec plus ou moins de facilités par les élèves. L'école est un lieu d'apprentissage certes, mais de diverses sortes : connaissances, savoir-faire, création de liens et d'interactions sociales, lieu de vie, de vivre-ensemble, de confrontation à l'altérité (vis-à-vis des adultes, mais aussi et surtout des pairs), d'ouverture d'esprit, d'émancipation ...

À Sud Éducation, nous défendons une École où l'enfant n'est pas seul.e face aux apprentissages ou face à l'adulte : une École où chaque enfant peut s'appuyer sur ses pairs pour observer, essayer, s'exercer, s'améliorer, et apprendre d'elles et eux. Nous défendons une école où les élèves apprennent en classe à vivre et s'exprimer ensemble, à s'entraider et coopérer, à confronter ses valeurs à celles des autres pour pouvoir faire des choix et apprendre la tolérance, à comprendre l'essence des règles collectives. Nous défendons une école où l'enseignant·e n'est pas la Voix ou la Vérité qui soumet, mais une médiation vers le savoir, une aide, une ressource qui fournit aux élèves et au groupe-classe des outils, du matériel, des pistes de fonctionnement, de travail et de réflexion pour que chacune et chacun puisse faire son propre chemin en se confrontant et en s'étayant au groupe classe. L'autorité et l'efficience pédagogique ne s'imposent pas : elles s'acquièrent et se construisent.

Nous défendons enfin une école polytechnique, qui offre à chaque élève les moyens d'exprimer au mieux ses goûts, ses compétences et qui permette de découvrir des secteurs et des savoirs que les élèves n'auraient peut-être jamais envisagés. ■

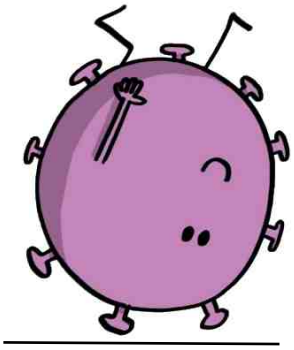

Un petit billet d'humeur du 11 mai, pour illustrer la situation des AESH...

UBU CHEZ LES AESH

Le rectorat de Lyon donne ses consignes aux AESH, lundi 11 mai, 19h52, il n'est jamais trop tard pour mal faire, pour écrire une énormité, pour mépriser, pour manipuler, pour trahir...

*"**Les AESH poursuivent leur mission d'assistance aux élèves pour faciliter l'accès à l'apprentissage.** Cette mission - qu'il s'agisse d'expliquer ou de reformuler une consigne, d'adapter des supports, d'aider et de faciliter l'expression et la communication, d'assister dans l'écriture et la prise de notes, d'encourager l'élève, de lui apporter une aide ponctuelle, ... - peut s'accomplir dans la majorité des cas **en respectant la distanciation physique dans une classe où le nombre d'élèves sera réduit."***

Et là je découvre, stupéfaite, que si je suis dans une grande proximité physique avec mes élèves, c'est parce que nous sommes nombreuses et nombreux en classe !!!

Je découvre, par la même, l'ampleur de mon incompétence...

Parce ce que, voyez vous, je ne sais pas :

Expliquer ou reformuler une consigne, à un mètre de distance sans déranger toute la classe.

Assister dans l'écriture mon élève à un mètre de distance.

Faire la prise de note sur le cahier de mon élève dyspraxique qui me dicte à un mètre de distance.

Encourager l'élève à un mètre de distance.

Lui apporter une aide ponctuelle à un mètre de distance.

...

Enrayer la crise d'angoisse qui monte de mon élève autiste à un mètre de distance.

...

Je pensais, bêtement, que pour continuer à accompagner mes élèves porteuses et porteurs de handicap, il me fallait juste un équipement de protection sanitaire plus complet afin de pouvoir être... au plus près d'elles et eux.

Mais il me faudra choisir !

- Acquérir les compétences requises et faire enfin correctement mon boulot,
- Respecter le protocole sanitaire général et ne pas faire mon boulot puisque je suis incompétente,
- Enfreindre le protocole sanitaire pour continuer à (mal faire donc) mon boulot (ce qui est attendu je crois) parce qu'après tout, ce protocole sanitaire est-il vraiment si important que ça, surtout pour les handicapé·es hein... ■

Le coronavirus, la démission de l'État et les « premiers de corvée »

En 1993, Pierre Bourdieu écrivait dans un chapitre de *La Misère du monde* intitulé « La démission de l'État » : « *On comprend que les petits fonctionnaires, et tout spécialement ceux d'entre eux qui sont chargés de remplir les fonctions dites* "sociales"*, c'est-à-dire de compenser, sans disposer de tous les moyens nécessaires, les effets et les carences les plus intolérables de la logique du marché, policiers et magistrats subalternes, assistantes sociales, éducateurs et même, de plus en plus, instituteurs et professeurs, aient le sentiment d'être abandonnés, sinon désavoués, dans leurs efforts pour affronter la misère matérielle et morale qui est la seule conséquence certaine de la Realpolitik économiquement légitimés. Ils vivent les contradictions d'un État dont la main droite ne sait plus, ou pire, ne veut plus, ce que fait la main gauche, sous la forme de "doubles contraintes" de plus en plus douloureuses : comment ne pas voir par exemple que l'exaltation du rendement, de la productivité, de la compétitivité ou, plus simplement, du profit, tant à ruiner le fondement même de fonctions qui ne vont pas sans un certain désintéressement professionnel associé, bien souvent, au dévouement militant ?*[1] »

On pourrait ajouter aujourd'hui à sa liste des « petits fonctionnaires », tous les travailleurs et toutes les travailleuses de la santé (fonctionnaires ou non) et bien d'autres qui, loin d'être les « *premiers de cordée* » du président Macron (qui n'y connait décidément rien en alpinisme comme en service public), sont souvent qualifié·es aujourd'hui de « *premiers de corvée* ». Les dernières semaines nous ont montré le « *désintéressement professionnel* » de tous ceux-là, le dévouement des soignant·es au péril de leur santé avec le double sentiment d'abandon et de mépris de hautes sphères étatiques malgré les discours des plus hautes « autorités de l'État » qui, justement, sont en train de perdre toute autorité morale et politique. Sans outils ou si peu, ils et elles ont assuré les soins, réorganisé les services, multiplié les heures, souvent aidé·es par des collègues reprenant du service à l'occasion. Et on n'oublie pas celles et ceux qui, davantage invisibles encore, ont maintenu les hôpitaux en état de propreté, ont brancardé les malades, lavé le linge et les draps et bien d'autres. On n'oublie pas non plus les soignant·es de ville, parfois davantage encore abandonné·es (si c'est possible) que les hospitalier·es.

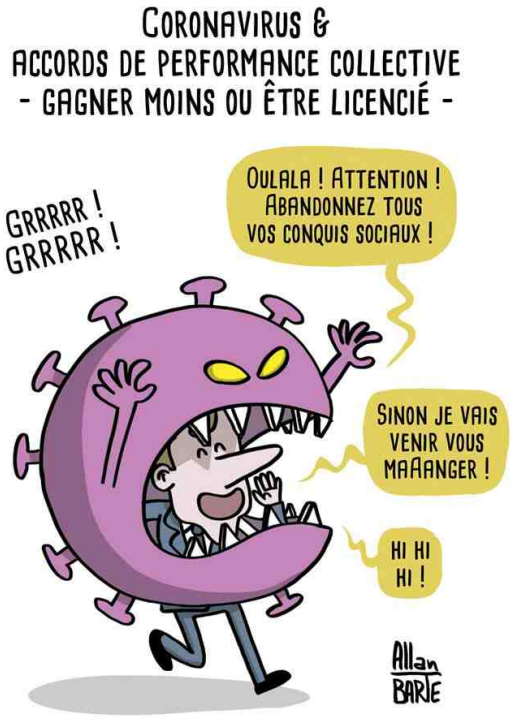

En même temps que l'on voyait s'étaler au grand jour « *les effets et les carences les plus intolérables de la logique du marché* », on observait que celles et ceux qui faisaient tenir et tenaient n'étaient pas nos décideur·euses, nos dominant·es semblant sans boussole dans la tempête (sauf peut-être celle qui indique le sens de la relance de l'économie capitaliste). C'est éclatant pour la santé, et les applaudissements disent la reconnaissance de cela en même temps que le soutien pour qu'ils et elles puissent enfin soigner dans des conditions décentes et que leur travail soit enfin reconnu par une rémunération digne ; ils disent aussi souvent la colère quant aux conséquences des politiques libérales et à l'incurie des gouvernant·es.

On voudrait dire ici le dévouement, dont on a peut-être moins parlé, des enseignant·es pendant cette période. L'étude d'une école dans un quartier po-

1 Pierre Bourdieu, « Main gauche et main droite de l'État », in Pierre Bourdieu (dir), *La misère du monde,* Seuil, 1993, p. 222.

Le coronavirus, la démission de l'État et les « premiers de corvée »

(suite)

pulaire montre ce dévouement avec des enseignant·es qui multiplient les moyens pour que tou·te·s les élèves gardent un contact avec l'école et puissent entretenir les apprentissages en cours. Ce sont des enseignant·es qui créent des adresses mails pour les familles qui n'en ont pas, qui téléphonent dans les familles parfois juste pour prendre des nouvelles, qui impriment avec leur propre matériel pour les enfants sans moyens informatiques, qui déposent le travail dans les boites aux lettres profitant parfois de leur déplacement pour aller prendre en charge les enfants de soignant·es toujours accueillis dans une école de la commune. Des enseignant·es qui prennent contact avec les bénévoles d'associations pour tenter d'approcher des familles sans toit, ou avec des travailleurs et des travailleuses sociales d'un foyer pour des familles vivant en foyer... Qu'on ne s'y trompe pas ! Il ne s'agit pas d'enseignant·es zélé·es qui tentent, par discipline, de mettre en oeuvre « *la continuité pédagogique* » promue par l'inénarrable ministre de l'Éducation. Ce sont des enseignant·es souvent mobilisé·es contre les politiques de ce dernier. Le sens de leur dévouement pendant le confinement réside dans le souci des élèves et de leur famille, souci qui donne un sens à leur métier et à leur engagement professionnel. Comme pour les hôpitaux et la santé de ville, ce ne sont pas les hautes sphères de l'État qui ont permis que notre école ne s'effondre pas, mais le travail souvent acharné des enseignant·es et des autres agent·es de l'institution scolaire au contact de la réalité sociale. On peut sans aucun doute écrire la même chose s'agissant des travailleurs et travailleuses sociales, des militant·es d'associations, et bien d'autres encore.

On n'aura jamais aussi bien vu qui fait tourner le pays et qui est dévoué à la chose publique (comme on n'aura jamais aussi bien vu que ce sont les travailleurs et les travailleuses qui font tourner l'économie).

Malheureusement, on n'aura jamais autant craint que celles et ceux qui nous gouvernent, celles et ceux qui se soucient surtout de la « *main droite de l'État* » repartent comme avant, prétextant même de la crise pour approfondir leur démolition de la « *main gauche* », des services publics et des protections collectives...

À moins que... À moins que cette crise décille enfin les yeux du plus grand nombre et qu'il descende dans la rue pour remettre à l'endroit ce que le capitalisme et le néo-libéralisme ont mis à l'envers. ■

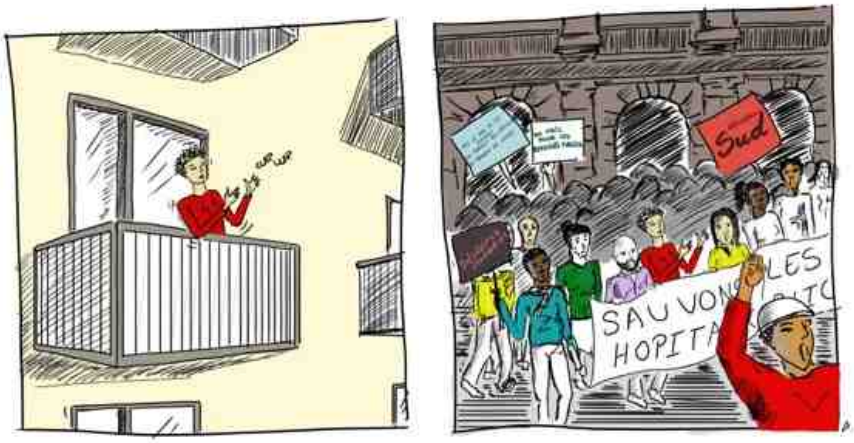

J'APPLAUDIS À 20H,
JE SERAI DANS LES MANIFS POUR L'HOPITAL PUBLIC

La Poste, Amazon, Cogepart condamnées.

Trois combats de Solidaires pendant la pandémie.

Nous évoquions dans le précédent Itinéraires SUD la difficile poursuite de l'activité de notre union interprofessionnelle Solidaires pendant l'épidémie face à un patronat qui ne désarmait pas et alors que le gouvernement profitait (et cherche encore à profiter) de l'urgence sanitaire pour organiser la régression sociale. Avec le déconfinement, on les sent prêt à nous sacrifier sur l'autel de la reprise économique, repoussant même des engagements pris à l'égard des premiers de corvée dont les soignant·es en troquant des créations de postes, de lits et des hausses de salaire contre des médailles, des défilés du 14 juillet ou des dons de jours de congé. Dans la grande distribution, les primes promises fondent souvent comme neige au soleil. Pourtant, malgré les freins à l'activité syndicale et aux outils de la défense de classe comme les prud'hommes fermés ou une inspection du travail ralentie ; avec abnégation, nos équipes ont obtenu des victoires notables, des garanties pour la sécurité des salarié·es... Revenons donc sur trois condamnations d'entreprises majeures de la distribution.

La Poste, condamnée en référé le 9 avril.

Alors que la comédie sur l'absence de masques pour les salarié·es de la Poste commençait à peser, nos camarades de SUD PTT sont allé·es en justice après avoir mené un sérieux travail d'enquêtes de terrain. Ces dernières ont été menées malgré les entraves des directions allant jusqu'à des interventions policières pour empêcher des délégué·es syndicaux·ales de se rendre sur certains centres[1]. Lors du précédent numéro, nous évoquions d'ailleurs rapidement la situation difficile des postier·es du centre de tri de Saint-Priest où ils et elles se retrouvaient à plus d'une centaine. Néanmoins, le 9 avril, le tribunal des référés a donné raison à nos camarades et la Poste a été condamnée « à une nouvelle évaluation des risques professionnels, et aux dépens, afin de respecter son obligation en matière de santé et sécurité » reconnaissant l'absence d'évaluation sérieuse des risques... La Poste a dû revoir sa copie et accepter la présence des organisations syndicales lors de son élaboration. Autre point essentiel, le périmètre n'est pas limité aux seul·es agent·es mais à tous les personnels, titulaires ou non, y compris issus de la sous-traitance. Enfin, la Poste a dû recenser les activités essentielles ou non.

1. L'interdiction de se rendre sur les sites pour les délégué·es syndicaux·ales, dans une toute autre affaire, a d'ailleurs été condamnée par le tribunal de Saint-Nazaire par une décision rendue le 27 avril.

C'était une première brèche pour contraindre le patronat à assumer ses obligations en matière de santé et de sécurité alors qu'il a trop tendance à les renvoyer vers la responsabilité individuelle.

La Poste, Amazon, Cogepart condamnées. (suite)

Amazon, le géant de l'exploitation condamné en référé le 14 avril, décision confirmée en appel le 24 avril.

Tout est parti de la forte mobilisation sur le site de Lauwin-Planque, près de Douai où SUD est bien implanté et avec le soutien de Solidaires Nord. Outre les conditions de travail particulièrement dangereuses, les personnels ont aussi posé la question de l'utilité sociale de certaines livraisons. Face au refus de la direction de tenir compte des avis des salarié·es alors que les cas de contamination se multipliaient en France, la fédération SUD Commerce et Services s'est emparé du problème, recueillant des constats de désertion patronale. Le choix a alors été fait de porter l'affaire en référé. Le 14 avril le géant de la distribution était condamné pour mise en danger des salarié·es. Cette première victoire a fait que nos camarades ont été rejoint·es par d'autres organisations syndicales de la boîte (CGT, CFDT et FO) pour l'appel où le jugement de première instance a été confirmé.

Face à ce résultat, alors que les profits de l'entreprise au niveau mondial n'ont cessé de gonfler pendant la pandémie permettant à Jeff Bezos de confirmer son rang de première fortune mondiale, l'entreprise a fait preuve d'un mépris sans nom tant pour la décision de justice que pour la santé des personnels. Pour son dernier baroud, l'entreprise a cherché à fermer tous les entrepôts de France en accusant les syndicats de tous les maux tout en poursuivant les livraisons depuis d'autres plateformes européennes. Cependant, une fois n'est pas coutume, le ministère du travail a refusé d'accorder à Amazon le chômage partiel, l'entreprise a donc dû payer l'intégralité des salaires sans aide de l'État (encore heureux) mais le front syndical uni a aussi permis la réouverture progressive des entrepôts, dans des conditions sanitaires acceptables et en segmentant l'impératif et le non nécessaire dans les livraisons.

Enfin, les liens anciens de nos camarades du Nord avec les travailleur·ses d'Amazon au niveau international ont permis aussi d'inscrire le combat en France dans un combat plus vaste des salarié·es chacun s'inspirant des avancées de l'autre et encore aujourd'hui des grèves ont lieu aux États-Unis. Face à l'unité de classe, par delà les frontières, même un colosse comme Amazon peut avoir des pieds d'argile.

La Poste, Amazon, Cogepart condamnées. (suite)

Cogepart condamné en référé le 11 mai

Au début du confinement, des livreurs de Carrefour Part-Dieu employés par Cogepart ont exercé leur droit de retrait après avoir fait une alerte pour Danger Grave et Imminent déposée par les élus Solidaires au CSE (absence de toute protection individuelle, aucune réflexion quant à l'organisation du travail en période de pandémie...) La direction, à force de menaces, les a contraints à reprendre le travail sans pour autant mener la moindre enquête. Face à cette situation, l'inspection du travail a été saisie et a pu mener enquête confirmant les constats de nos camarades. Faute de réaction de l'entreprise, qui se spécialise plutôt dans la chasse aux syndicalistes et les entraves à l'exercice des droits syndicaux, l'Inspection du Travail a saisi le tribunal de Lyon en référé (Solidaires étant intervenant volontaire, i.e partie civile). La décision du 11 mai donnait raison à l'Inspection du Travail et à notre union syndicale. Sous peine d'astreinte, Cogepart a eu l'obligation de revoir son organisation afin de garantir la sécurité des salarié·es. Nos camarades ont ainsi visité tous les sites de la région et le Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP) a enfin été mis à jour.

Cette victoire ne s'est pas faite toute seule. C'est d'abord un combat de plusieurs années pour nos équipes sachant que plusieurs de nos camarades ont été mis à pied pour des fautes imaginaires (ce qu'a confirmé la justice) bien avant l'épisode Coronavirus. C'est une présence constante sur le lieu de travail pour défendre les intérêts des salarié·es, c'est enfin l'importance de l'outil interprofessionnel qu'est Solidaires, qui a permis de mobiliser avant la crise et qui, pendant, a pu fournir formations, conseils, outils de défense... aux équipes en place en lien avec notre avocate.

Au sortir du confinement, Solidaires n'aura pas à rougir de son action. Par le numéro vert, les formations, la communication... notre union aura pu accompagner les salarié·es et les équipes de terrain. Les victoires obtenues contre la Poste, Amazon ou Cogepart qui semblaient très difficiles au départ, ont renforcé notre détermination. Même dans l'éducation, le travail mené au moment de la reprise (DGI, actions en CHS) a bénéficié de cette implication. Cette expérience du confinement où le patronat avait quasi tous les droits a prouvé que nous pouvions quand même le faire plier. À nous de transformer l'essai avec le déconfinement et la reprise des mobilisations de masse. Déjà la lutte contre les violences et le racisme policiers a fait bouger les lignes, nul doute que la mobilisation autour de nos camarades de la santé le 16 juin les feront aussi changer. ■

Autoritarisme et racisme : une porte s'entrouvre, à nous de l'ouvrir en grand !

Communiqué de l'union syndicale Solidaires

Mis sous pression par la vague de contestation en France des violences et du racisme des forces de l'ordre perpétrés dans les quartiers populaires et contre les mouvements sociaux, le gouvernement a été obligé de réagir. Alors qu'Emmanuel Macron se distinguait jusque-là par un silence assourdissant, il a pressé son ministre de l'intérieur de calmer le feu d'un mouvement qui est en train de faire tâche d'huile. Tout en maintenant son soutien à sa police, Castaner a déclaré vouloir interdire les pratiques dites d'« étranglement » pour appréhender les personnes considérées comme suspectes. Affirmant que l'institution n'est pas gangrénée par le racisme, il indique pourtant qu'il est inacceptable que « trop ont failli dans leur devoir républicain. Des propos racistes ont été proférés, des discriminations révélées ». Ce « trop » est éloquent surtout quand des comptes facebook ouvertement sexistes et racistes sont partagés par des milliers de policier-es.... Malgré sa tentative de relativisation, le gouvernement révèle en creux que le racisme est très largement partagé et fait système ! Insistant sur ce point, Castaner entend prévenir à l'avenir tout contrôle au faciès en renforçant l'usage de caméras embarquées -avec une efficacité d'autant plus limitée que ce sont les policier-es qui les déclenchent. Enfin les policier-es auteur-es supposé-es de pratiques et de propos racistes dans l'exercice de leurs fonctions seront systématiquement suspendu-es. Il y a donc aveu d'une partie de la réalité si ce n'est l'étendue du problème.

C'est une première reconnaissance des pratiques intolérables et illégales des forces de l'ordre, régulièrement pointées du doigt y compris par les instances internationales. Et que le racisme y est particulièrement massif. Il reste toutefois beaucoup à faire ! Outre les formations, les propos et actes racistes doivent faire l'objet des sanctions indispensables pour être ainsi éradiqués.

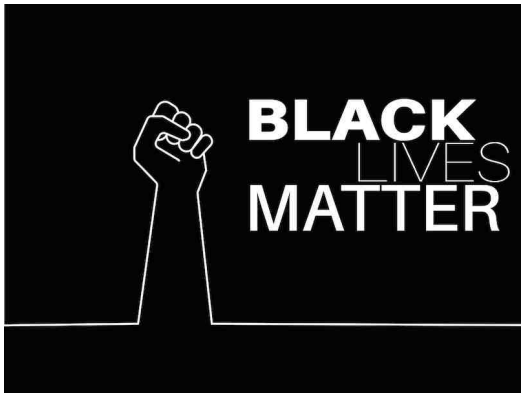

S'agissant du « maintien de l'ordre », l'Union syndicale Solidaires revendique que les techniques brutales comme le plaquage ventral, l'usage des LBD et armes de guerre comme les grenades de désencerclement soient purement interdites et en tous lieux. Solidaires exige par ailleurs que le décret limitant les rassemblements à 10 personnes pendant l'état d'urgence sanitaire et que nous avons attaqué devant le Conseil d'État avec d'autres organisations soit abrogé. Même chose pour la loi anti-manifestation de 2019 et la loi antiterroriste du 30 octobre 2017 qui pérennisent l'état d'urgence dans le droit commun !

Le gouvernement ne craint pas le ridicule. Il reste ferme sur l'interdiction des manifestations qui rassemblent des dizaines de milliers de manifestant-es. Et maintenant Castaner déclare que même si certaines sont interdites, il n'y aura pas de sanctions !

Alors que d'importantes mobilisations vont s'exprimer fortement dans la rue contre les violences policières, notamment ce samedi 13 juin à l'appel du Comité pour Adama et contre les politiques antisociales, à commencer le 16 pour le service public de santé, le mur de l'autoritarisme doit tomber complètement !

Nous ne négocierons aucune de nos libertés publiques, jamais !

Dans le monde d'après, nous allons les exercer et en grand !

Paris, le 9 juin 2020

pourquoi se syndiquer
à SUD éducation

SUD éducation est né dans le sillage des mouvements sociaux de l'hiver 95 avec la volonté de faire vivre un syndicalisme radical et pragmatique. Radical par la réaffirmation de la possibilité et de la nécessité d'une autre société et (donc) d'une autre école. Pragmatique par la prise en compte de l'ensemble des contraintes et des rigidités qui pèsent souvent sur l'action transformatrice à court et moyen terme.

Solidaires,

parce que modernité rime aujourd'hui avec exclusion, misère et précarité, dans le privé comme dans le public, en France comme ailleurs. Pauvreté, chômage, xénophobie, sexisme... autant de fronts, autant de luttes. Nous soutenons activement l'ensemble de celles et de ceux qui souffrent de la fragilité de leur situation sociale et professionnelle, ainsi que, plus largement, toutes et tous les « sans » (travail, logement, papiers...) qui se battent quotidiennement pour la reconnaissance de leurs droits.

Unitaires,

parce que c'est faire le jeu des pouvoirs institués que de sectoriser les luttes et d'éparpiller les revendications. Nous sommes un syndicat résolument intercatégoriel, de la maternelle à l'université, et nous faisons le pari de rassembler dans un même mouvement toutes les actrices et tous les acteurs de l'école sans condition de statut ni de grade. Et nous travaillons avec toutes celles et tous ceux qui partagent l'envie de bousculer le (dés)ordre établi.

Démocratiques,

parce que le syndicalisme ne saurait être une science réservée aux professionnels des dossiers et de la négociation. Il est l'affaire de celles et ceux qui, dans leurs établissements, tentent de faire valoir leur droit à la parole et à décider de leur avenir. Contre le syndicalisme soluble dans les négociations de couloirs, clientéliste et cogestionnaire, nous nous efforçons de promouvoir la communication horizontale, l'animation et les décisions collectives, et de briser le monopole des discours « savants » et « légitimes » qui confisquent paroles et pensées.

Le pari est ambitieux ! Pourtant, face au démantèlement des services publics, au désintérêt pour le politique et l'action collective, à la montée des réponses égoïstes, il est temps de (re)créer, d'expérimenter, dans le tâtonnement, les hésitations et les urgences de l'action, les conditions d'un engagement collectif et actif. SUD éducation s'efforcera d'être à la hauteur de ces enjeux, en idée comme en pratique, mais il sera surtout ce que nous en ferons ensemble ! ■

bulletin d'adhésion 2019/2020

NOM Prénom

adresse postale

téléphone

mail personnel

lieu de travail et adresse

corps

discipline ou spécialité

❏ titulaire ❏ non-titulaire

échelon

❏ temps complet ❏ temps partiel

montant de la cotisation annuelle

date

signature

J'autorise SUD éducation Rhône à faire figurer ces informations dans les traitements et fichiers informatisés dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la loi du 6 janvier 1978 (Loi Informatique et Libertés). Je prends note que mes coordonnées postales seront transmises à la Fédération des syndicats SUD éducation pour l'envoi du journal national. Je garde tout droit d'accès à ces informations ainsi que la possibilité de révoquer la présente autorisation en m'adressant au syndicat.

Les deux tiers de la cotisation syndicale sont déductibles du montant de vos impôts si vous êtes imposable – ou vous sont reversés en crédit d'impôt si vous ne l'êtes pas. Chaque année, un reçu fiscal est envoyé aux adhérentes courant avril. Le montant de nos cotisations syndicales est progressif : il représente annuellement 3 à 15 % d'un salaire net mensuel.

montant des cotisations 2019/2020

salaire net mensuel	cotisation annuelle	taux sur salaire net	salaire net mensuel	cotisation annuelle	taux sur salaire net
0 à 300 €	9 €	3 %	+ de 2 000 €	196 €	9,80 %
300 à 600 €	24 €	4 %	+ de 2 100 €	214 €	10,19 %
600 à 900 €	45 €	5 %	+ de 2 200 €	233 €	10,59 %
+ de 900 €	49 €	5,44 %	+ de 2 300 €	253 €	11 %
+ de 1 000 €	58 €	5,80 %	+ de 2 400 €	274 €	11,42 %
+ de 1 100 €	68 €	6,18 %	+ de 2 500 €	295 €	11,80 %
+ de 1 200 €	79 €	6,58 %	+ de 2 600 €	317 €	12,19 %
+ de 1 300 €	91 €	7 %	+ de 2 700 €	340 €	12,59 %
+ de 1 400 €	104 €	7,43 %	+ de 2 800 €	364 €	13 %
+ de 1 500 €	117 €	7,80 %	+ de 2 900 €	389 €	13,41 %
+ de 1 600 €	131 €	8,19 %	+ de 3 000 €	414 €	13,80 %
+ de 1 700 €	146 €	8,59 %	+ de 3 100 €	440 €	14,19 %
+ de 1 800 €	162 €	9 %	+ de 3 200 €	468 €	14,62 %
+ de 1 900 €	179 €	9,42 %	+ de 3 300 €	495 €	15 %

ensuite, ajouter 15 € de cotisation par tranche supplémentaire de 100 € de revenu.

Rédiger le(s) chèque(s) à l'ordre de SUD éducation Rhône et adresser votre paiement au 125 rue Garibaldi 69006 Lyon.

Pour un paiement échelonné, préciser au dos des chèques les dates d'encaissement souhaitées.

Adhérer au syndicat est un acte volontaire : nous ne recourons donc pas au prélèvement bancaire. Il est néanmoins possible de régler sa cotisation par virement : dans ce cas, contacter le syndicat.

Contre la répression

itinéraires sud

le journal de sud éducation rhône

bimestriel — nouvelle série

n° CPPAP 0920 S 05020

imprimé par nos soins — directeur de la publication P. Bouvard

prix 2 € — abonnement 9 €

itinéraires sud
le journal de sud éducation rhône
125 rue garibaldi 69006 lyon

LYON 08 PPDC
P4
LA POSTE
DISPENSE DE TIMBRAGE

SOMMAIRE

direction d'école p.2
2S2C p.3
Confinement et pédagogie p.4
Ubu chez les AESH p.8
Le coronavirus, la démission de l'Etat et les premiers de corvée p.9
la Poste, Amazon, Cogepart condamnées p11
Autoritarisme et racisme p14
Répression p16

lutte contre les e3C

SOLIDARITÉ

https://www.sudeducation.org/Repression-anti-syndicale-au-lycee-Desfontaines-Melle.html

Strasbourg : aucune sanction ne doit être prononcée contre notre camarade Yann !

18 MAI 2020

pour nous contacter

sud éducation rhône
125 rue garibaldi 69006 lyon
04 72 37 79 47
sudeduc69@sud-arl.org
http://sud-arl.org

éducation sud

est membre de l'Union syndicale Solidaires